

LAV'RENOV
Code: 344142/10



P303+P361+P353-P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P273-P391-P501 a Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Indications additionnelles:
 EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
 EUD011 Ne pas ingérer.

Substances qui contribuent à la classification:
 Méta-silicate de disodium pentahydraté
 Troclosène sodique dihydraté

2.3 AUTRES DANGERS:
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
 Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
 Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
 Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:
 Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

50 < 60 % 	Carbonate de sodium CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119485498-19	Indice nr. 011-005-00-2 < REACH / CLP00
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------------------------

10 < 15 % 	Méta-silicate de disodium pentahydraté CAS: 10213-79-3 , EC: 229-912-9 CLP: Danger: Met. Corr. 1:H290 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH: 01-2119449811-37	Indice nr. 014-010-00-8 < REACH / CLP00
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------------------------

5 < 10 % 	Troclosène sodique dihydraté CAS: 51580-86-0 , EC: 220-767-7 CLP: Attention: AcuteTox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 (M=1) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH031	REACH: 01-2119489371-33	Indice nr. 613-030-00-X < REACH / ATP01
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------------------------

Impuretés:
 Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:
 Aucun

Référence à d'autres sections:
 Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.





SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
 # Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2020.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):
 Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

LAV'RENOV
Code: 344142/10



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	<p>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</p> <p> En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.</p>		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<p><u>Inhalation:</u></p> <p></p>	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	<p><u>Peau:</u></p> <p></p>	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	<p><u>Yeux:</u></p> <p></p>	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<p><u>Ingestion:</u></p>	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	<p>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1</p>		
4.3	<p>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.</p>		

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	<p>MOYENS D'EXTINCTION: En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.</p>
5.2	<p>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, composés halogénés. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.</p>
5.3	<p>CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.</p>

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<p>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éviter le contact direct du produit.</p>
6.2	<p>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p>
6.3	<p>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.</p>
6.4	<p>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>

LAV'RENOV
Code: 344142/10

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<p>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> # Non applicable. <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> # Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Du à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême caution à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrosibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : # D'après les dispositions en vigueur. <u>Temps de stockage</u> : 12. mois <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, matières combustibles. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> - Substances/mélanges dangereux énumérées: Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t): · Dangers physiques: Non applicable. · Dangers pour la santé: Non applicable · Dangers pour l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (E2) (200t/500t). · Autres dangers: Non applicable. - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 200 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.</p>
7.3	<p>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES: # Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>

LAV'RENOV
Code: 344142/10



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Chlore	2007		0.5		1.5		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
Carbonate de sodium	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Métasilicate de disodium pentahydraté	s/r (a) 6.22 (c)	s/r (a) 1.49 (c)	- (a) - (c)
Troclosène sodique dihydraté	- (a) 8.11 (c)	- (a) 2.30 (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
Carbonate de sodium	- (a) 10.0 (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Métasilicate de disodium pentahydraté	m/r (a) m/r (c)	m/r (a) m/r (c)	m/r (a) - (c)
Troclosène sodique dihydraté	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).
m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

LAV'RENOV
Code: 344142/10



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium pentahydraté	7.50	1.00	7.50
Troclosène sodique dihydraté	0.000170	1.52	0.00170
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium pentahydraté	1000.	s/r	s/r
Troclosène sodique dihydraté	0.590	7.56	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium pentahydraté	s/r	s/r	n/b
Troclosène sodique dihydraté	-	0.756	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).
n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.





Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u> 	Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particules irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143). Fuite vers l'intérieur: 8%. Facteur de protection assigné jusqu'à 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed when you notice an increase in breathing resistance.
<u>Lunettes:</u> 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u> 	Gants en gomme de néoprène (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u> 	Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

LAV'RENOV
Code: 344142/10



Déversement dans l'eau: # Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect
- État physique : Solide granulé.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Caractéristique.
Valeur pH
- pH : 11.8 10 g/l à 20°C
Changement d'état
- Point initial d'ébullition : Non applicable
Densité
- Densité de vapeur : Non applicable (solide).
- Densité relative : # 1.025 ± 0.07 à 20/4°C Relative eau
Stabilité
- Température décomposition : > 400* °C
Viscosité:
- Viscosité dynamique : Non applicable (solide).
Volatilité:
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Tension de vapeur : Non applicable
Solubilité(s)
- Solubilité dans l'eau : Soluble.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange).
Inflammabilité:
- Point d'éclair : Ininflammable °C
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : Non disponible
- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).
Propriétés explosives:
Non disponible.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles : 100. % Poids
- Chlore actif : 3.85 % Cl

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Non disponible.
Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, matières combustibles.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.
Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Ne jamais mélanger avec des acides, des composés acides, des produits de nettoyage à base d'acide, des produits contenant de l'ammonium, des produits organiques, des métaux (cuivre, nickel, cobalt, fer), du peroxyde d'hydrogène ou des agents réducteurs.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, composés halogénés.

LAV'RENOV
Code: 344142/10



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/217 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> Carbonate de sodium Métrasilicate de disodium pentahydraté Troclosène sodique dihydraté	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral 2800. Rat 1500. Rat 750. Rat	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée > 2000. Lapin > 5000. Rat 7600. Lapin	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation > 2060. Rat
<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u> Carbonate de sodium Métrasilicate de disodium pentahydraté Troclosène sodique dihydraté	<u>ATE</u> mg/kg bw oral - - 750.	<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée - - -	<u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation - - -

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat. 1B	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

